

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/12/2011

Réception par le Prefet : 16/12/2011

Publication : 22/12/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-13-6-7

Séance du jeudi 15 décembre 2011

AMENAGEMENT FONCIER C442 MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE REININGUE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le titre II du livre 1^{er} du Code Rural et de la Pêche Maritime ;
- VU la délibération du Conseil Général n° cg-2011-1-1-1 en date du 31 mars 2011 portant élection du Président du Conseil Général ;
- VU la délibération du Conseil Général n° cg-2011-1-1-4 en date du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente ;
- VU la délibération Conseil Général n° CP-2010-2-6-10 en date du 5 février 2010 portant constitution de la CCAF de REININGUE ;
- VU l'arrêté du Président du Conseil Général n° MC-2011-0113-DEVI portant nomination du représentant du Président du Conseil Général, des personnes qualifiées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages et des fonctionnaires de la Commission Communale d'Aménagement Foncier en date du 4 juillet 2011;
- VU le courrier du directeur de SEGAT en date du 7 octobre 2011 ;
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prend acte des nouvelles nominations et désignations de membres au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de REININGUE opérées, d'une part, par le Président du Conseil Général, par arrêté du 4 juillet 2011, et, d'autre part, par le directeur du SEGAT, par courrier du 7 octobre 2011 ;
- Décide de modifier la composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de REININGUE en conséquence et approuve sa nouvelle composition et son fonctionnement tels que précisés ci-après.

- * Présidence :
 - M. Romain ANTONY, commissaire enquêteur, titulaire
 - M. Bernard BRUN, commissaire enquêteur, suppléant
 - * M. le Maire de REININGUE :
 - M. Alain LECONTE
 - * Conseillers municipaux désignés par le conseil municipal de REININGUE :
 - M. Pierre SPONY, titulaire
 - M. Gérard PAPIRER, premier suppléant
 - M. Philippe FUCHS, deuxième suppléant
 - * Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis élus par le conseil municipal de REININGUE :
 - MM. François BILLIG, François GERBER et Alain GRUNENWALD, titulaires
 - M. André DIETERICH, premier suppléant
 - Mme Martine PAPIRER, deuxième suppléant
 - * Membres exploitants agricoles désignés par la Chambre d'Agriculture :
 - MM. Hubert DEGUILLE, Nicolas FADY et Benoît HOLLAENDER, titulaires
 - Mme Yvonne WEYBRECHT et M. Jean-Paul DIETERICH, suppléants
 - * Représentant du Président du Conseil Général :
 - M. Joseph SPIEGEL, titulaire
 - M. Georges WALTER, suppléant
 - * Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages :
 - MM. Gabriel RUST, Bernard SIGRIST et Jean-Pierre NUSSBAUMER, titulaires
 - M. Norbert JEHL, Mme Sylvie THIRIET et M. François TABAK, leur suppléant respectif
 - * Un délégué du directeur départemental des Services Fiscaux :
 - M. François KIRY
 - * Fonctionnaires :
 - Mme Mireille LUX et M. Thierry SAUTIVET, titulaires
 - Mme Viviane FLORANCE et M. Eric LEVASSEUR, suppléants
 - * Le juge du Livre Foncier de la commune siège de la commission :
 - M. Denis MANGOLD
- A titre consultatif :
- * Le représentant de l'administration chargée du contrôle de la réalisation de la 2^e tranche de la branche Est de la Ligne à Grande Vitesse Rhin-Rhône :
 - M. Jean-Luc STINTZY, chef du Bureau des procédures à la DDT (Direction Départementale des Territoires)
 - * Le représentant du maître d'ouvrage de la 2^e tranche de la branche Est de la Ligne à Grande Vitesse Rhin-Rhône :
 - MM. Robert PERNET, Aldo GRAVOTTA ou Emeric HENRY
 - * Le représentant de l'Office National des Forêts :
 - M. Jean-Pierre HOUBIN
 - * Mission des Grands Equipements du Département :
 - M. Philippe WALTER ou Mme Marion BURDLOFF

ARTICLE 3 :

Un agent du service du Conseil Général est chargé du secrétariat de la commission.

ARTICLE 4 :

La commission a son siège à la mairie de REININGUE.

ARTICLE 5 :

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, le maire de REININGUE et le président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de REININGUE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée par voie d'affichage dans la commune concernée pendant quinze jours au moins et publiée au registre des actes administratifs du Conseil Général du Haut-Rhin.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions